

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 27/09/2024 - 49245 - 2019 B 07352 - 852 739 085 - 2EL CONSEIL

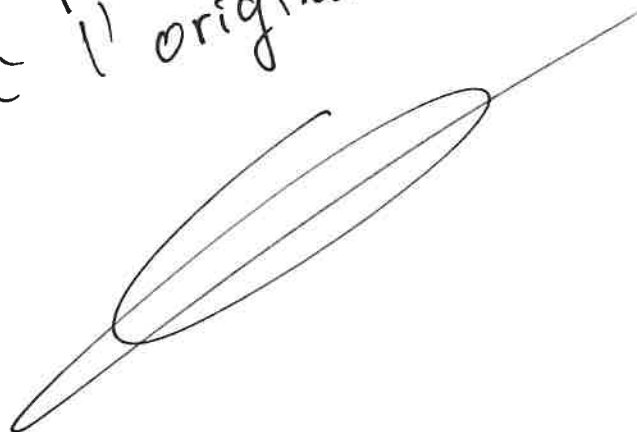
Sommaire

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

----- B I L A N -----	1
<i>Bilan Actif et Passif</i>	2
<i>Détail des comptes d'Actif</i>	3
<i>Détail des comptes de Passif</i>	4
----- R E S U L T A T -----	5
<i>Compte de résultat</i>	6
<i>Détail du compte de résultat</i>	7
----- A N N E X E -----	8
<i>Immobilisations - Amortissements</i>	9
----- ETATS FISCAUX -----	10
<i>BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés</i>	11
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés</i>	12
<i>BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés</i>	13
<i>BIC-RS 2033 A - Bilan</i>	14
<i>BIC-RS 2033 B - Compte de résultat</i>	15
<i>BIC-RS 2033 C - Immobilisations Amortissements</i>	16
<i>BIC-RS 2033 D - Provisions Défects</i>	17
<i>BIC-RS 2033 E - Valeur ajoutée</i>	18
<i>BIC-RS 2033 F - Composition du capital social /1</i>	19
<i>BIC-RS 2033 G - Filiales et participations /1</i>	20

Etats financiers au 31/12/2022**Bilan**

*Copie certifiée conforme
à l'original.*

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Bilan

Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles				
	Immobilisations financières (1)	2 000		2 000	2 000
	Total I	2 000		2 000	2 000
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en-cours de production				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	Créances clients et comptes rattachés (2)				
	Autres créances (3)				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	373		373	94
	Charges constatées d'avance				
Total II	373		373	94	
Total général I + II	2 373		2 373	2 094	

Passif

		31/12/2022	31/12/2021
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	1 000	1 000
	Ecart de réévaluation		
	Réserve légale		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	RESULTAT DE L'EXERCICE		
	Subventions d'investissement	(306)	(176)
	Provisions réglementées	(1 021)	(130)
Total I	(327)	694	
	Total II		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		
	Autres dettes	2 700	1 400
	Produits constatés d'avance		
Total III	2 700	1 400	
Total général I+II+III	2 373	2 094	

(1) Dont immobilisations financières - 1 an

(2) Dont créances à plus d'un an

(3) Dont comptes courants associés débiteurs

(4) Dont dettes à plus d'un an

Coût de revient des immobilisations acquises

Prix de vente hors TVA des immob. cédées

Détail des comptes d'Actif

Etat exprimé en euros	01/01/2022	12	01/01/2021	12	Variations	%
	31/12/2022	mois	31/12/2021	mois		
Actif immobilisé	2 000,00	<i>84,27</i>	2 000,00	<i>95,49</i>		
Immobilisations financières	2 000,00	<i>84,27</i>	2 000,00	<i>95,49</i>		
26100100 TITRES BELLAMAX	200,00	<i>8,43</i>	200,00	<i>9,55</i>		
26100200 TITRES PBML COURCHEVEL	750,00	<i>31,60</i>	750,00	<i>35,81</i>		
26100300 TITRES DEA MAX ROMANS	300,00	<i>12,64</i>	300,00	<i>14,32</i>		
26100400 TITRES DEA MAX ROPPENHEIM	300,00	<i>12,64</i>	300,00	<i>14,32</i>		
26100500 TITRES LDR LYON	450,00	<i>18,96</i>	450,00	<i>21,49</i>		
Actif circulant	373,24	<i>15,73</i>	94,36	<i>4,51</i>	278,88	<i>295,55</i>
Disponible	373,24	<i>15,73</i>	94,36	<i>4,51</i>	278,88	<i>295,55</i>
51200000 BANQUE	373,24	<i>15,73</i>	94,36	<i>4,51</i>	278,88	<i>295,55</i>
Total du Bilan Actif	2 373,24	<i>100,00</i>	2 094,36	<i>100,00</i>	278,88	<i>13,32</i>

Détail des comptes de Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2022	12	01/01/2021	12	Variations	%
	31/12/2022	mois	31/12/2021	mois		
TOTAL I - Capitaux propres	(326,76)	-13,77	694,36	33,15	(1 021,12)	-147,06
Capital Social ou individuel	1 000,00	42,14	1 000,00	47,75		
10130000 CAPITAL SUSCRIT APPELE VERSE	1 000,00	42,14	1 000,00	47,75		
Report à nouveau	(305,64)	-12,88	(176,04)	-8,41	(129,60)	-73,62
11900000 Report à nouveau	(305,64)	-12,88	(176,04)	-8,41	(129,60)	-73,62
Résultat de l'exercice	(1 021,12)	-43,03	(129,60)	-6,19	(891,52)	-687,90
Provisions pour risques et charges						
Total III Dettes	2 700,00	113,77	1 400,00	66,85	1 300,00	92,86
Autres dettes	2 700,00	113,77	1 400,00	66,85	1 300,00	92,86
45500000 C/C ELIE LEDERER	2 700,00	113,77	1 400,00	66,85	1 300,00	92,86
Total du Passif	2 373,24	100,00	2 094,36	100,00	278,88	13,32

Etats financiers au 31/12/2022

**Compte
de
Résultat**

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		31/12/2022	31/12/2021
RESULTAT COMPTABLE	Export	12 mois	12 mois
Ventes de marchandises			
Production vendue (Biens)			
Production vendue (Services et Travaux)			
Productions stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits			
Total des produits d'exploitation			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)			
Autres achats et charges externes		1 021	130
Impôts, taxes et versements assimilés			
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements et dépréciations			
Dotations aux provisions			
Autres charges			
Total des charges d'exploitation		1 021	130
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 021)	(130)
Produits financiers			
Produits exceptionnels			
Charges financières			
Charges exceptionnelles			
Impôts sur les bénéfices			
BENEFICE ou PERTE		(1 021)	(130)
RESULTAT FISCAL		Col. 1	Col. 2
Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			
Provisions non déductibles			
Impôts et taxes non déductibles			
Réintégrations diverses			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime			
Exonérations ou abattement sur le bénéfice			
Déductions diverses			
RESULTAT FISCAL avant imputation des déficits antérieurs (Bénéfice col.1-Déficit col.2)			1 021
Déficit de l'exercice reporté en arrière			
Déficits antérieurs reportables			
RESULTAT FISCAL après imputation des déficits (Bénéfice col.1-Déficit col.2)			1 021

Détail du compte de résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2022	12	01/01/2021	12	Variations	%
	31/12/2022	mois	31/12/2021	mois		
Total des produits d'exploitation						
Total des charges d'exploitation	1 021,12		129,60		891,52	<i>687,90</i>
Autres achats et charges externes	1 021,12		129,60		891,52	<i>687,90</i>
61600000 ASSURANCE	867,52				867,52	
62780000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILE	153,60		129,60		24,00	<i>18,52</i>
Résultat d'exploitation	(1 021,12)		(129,60)		(891,52)	<i>-687,90</i>
Résultat de l'exercice	(1 021,12)		(129,60)		(891,52)	<i>-687,90</i>

Etats financiers au 31/12/2022

ANNEXE

Immobilisations - Amortissements

Etat exprimé en euros

IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2022
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	2 000			2 000
TOTAL GENERAL	2 000			2 000

AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant des amortissements au 31/12/2022
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL GENERAL				

Etats financiers au 31/12/2022

**ETATS
FISCAUX**



Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012022** et clos le **31122022** Régime simplifié d'imposition Régime réel normal
 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe Si PME innovante Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration
 Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION
SASU 2EL CONSEIL
43 BD DU COMMANDANT CHARCOT
 Identification du destinataire
92200 NEUILLY SUR SEINE
 Insp. IFU N° dossier N° Siret
85273908500011

B ACTIVITÉ
 Activités exercées (souligner l'activité principale) :
 Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal **0** Bénéfice imposable au taux de 15% Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B) **1 021**

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15% Plus-values à long terme imposables au taux de 19% Autres plus-values imposables au taux de 19% Plus-values à long terme imposables aux taux de 0% Plus-values exonérées art. 238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2
 Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art. 44 octies A Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
 Entreprises nouvelles art. 44 septies Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies Autres dispositifs
 Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15%
 Sociétés d'investissements immobiliers cotées

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
 Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ
 Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI)
 2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2)
 Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé

ECF Désignation du prestataire

OGA/OMGA Viseur conventionné
 Nom, adresse, téléphone :
 - Professionnel de l'expertise comptable :
 - Conseil :
 - CGA/OMGA ou viseur conventionné :
 N° d'agrément

A NEUILLY SUR SEINE le 12052023 LEDERER ELIE PRESIDENT

Signature et qualité du déclarant

Les dispositions de l'article 17 de la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent aux contribuables le droit de déposer leur déclaration en toute sécurité et de manière confidentielle.

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SASU 2EL CONSEIL**
et Date de clôture de l'exercice **31122022**

K DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2022, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLТ) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
M VLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
M VLT imputée sur les P VLT de l'exercice			
M VLT réalisée au cours de l'exercice			
M VLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise		SASU 2EL CONSEIL		43 BD DU COMMANDANT CHARCOT		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		92200 NEUILLY SUR SEINE						
SIRET		8 5 2 7 3 9 0 8 5 0 0 0 1 1						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12		
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				31122022		31122021		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012				
		014		016				
	Immobilisations corporelles*	028		030				
	Immobilisations financières* (1)	040	2 000	042		2 000	2 000	
	Total I (5)	044	2 000	048		2 000	2 000	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068		070			
			072		074			
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	373	086		373	94	
	Charges constatées d'avance *	092		094				
	Total II	096	373	098		373	94	
	Total général (I + II)	110	2 373	112		2 373	2 094	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
				I		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000		1 000		
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126						
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132						
	Report à nouveau	134		(306)		(176)		
	Résultat de l'exercice	136		(1 021)		(130)		
	Subventions d'investissement	137						
	Provisions réglementées	140						
	Total I	142		(327)		694		
Provisions pour risques et charges	154		Total II					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166						
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172		2 700		1 400		
	Produits constatés d'avance	174						
Total III	176		2 700		1 400			
Total général (I + II + III)	180		2 373		2 094			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SASU 2EL CONSEIL		Néant			
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122022		Exercice N-1 clos le 31122021			
		1		2			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210			
	Production vendue	{ biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
				217	218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
Autres produits			230				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	1 021	130	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244			
	Rémunérations du personnel *			250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252			
	Dotations aux amortissements *			254			
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259	260	262			
Total des charges d'exploitation (II)			264	1 021	130		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(1 021)	(130)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280				
	Produits exceptionnels (IV)		290				
	Charges financières (V)		294				
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices * (VII)		306					
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	(1 021)	(130)		
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	314	1 021		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles*		322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330	écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
	Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	
ZFANG (44 quaterdecies)		345	Investissements outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993	
Zone franche urbaine (44 octies A)		987	Zones restructuration de la défense (44. terdecies)	127			
dont divers*		Crédance due au report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	352	354	1 021		
		Déficit col. 2					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356				
	Déficits antérieurs reportables : *	306		360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	370	372	1 021		
		Déficit col. 2					

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	2 000	482		484		486	2 000				
TOTAL		490	2 000	492		494		496	2 000				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1		2		3		4		5				
	6		7		8		9		10				
Immobilisation	Valeur d'actif*	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %					
					⑤	⑥	⑦	⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations		590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : **SASU 2EL CONSEIL** Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations	Reprises		
Fonds commercial	681	683		
Autres Immob. incorp.	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710	715	2	
Constructions	720	725	3	
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	4	
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745	5	
Matériel de transport	750	755	6	
Autres immobilisations corporelles	760	765	7	
TOTAL	770	775	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	306
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice 982 bis
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	306
Déficits de l'exercice	860	1 021
Total des déficits restant à reporter	870	1 327

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SASU 2EL CONSEIL		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	1 021
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	1 021
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	(1 021)
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE **2022**

N° SIRET **85273908500011**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SASU 2EL CONSEIL**

ADRESSE (voie) **43 BD DU COMMANDANT CHARCOT**

CODE POSTAL **92200** VILLE **NEUILLY SUR SEINE**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **M** Nom patronymique **LEDERER** Prénom(s) **ELIE**
 Nom marital % de détention **100,00** Nb de parts ou actions **1 000**
 Naissance : Date **19111980** N° département **75** Commune **PARIS** Pays **FRANCE**
 Adresse : N° **43** Voie **BD DU COMMANDANT CHARCOT**
 Code postal **92200** Commune **NEUILLY SUR SEINE** Pays **FRANCE**

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)1/0 (1) Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|2|2|

N° SIRET 8|5|2|7|3|9|0|8|5|0|0|0|1|1

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 2EL CONSEIL

ADRESSE (voie) 43 BD DU COMMANDANT CHARCOT

CODE POSTAL 92200 VILLE NEUILLY SUR SEINE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique SARL Dénomination PBML COURCHEVEL

N° SIREN (si société établie en France) 878100320 % de détention 15,00

Adresse : N° 16 Voie RUE DE LOGELBACH

Code postal 75017 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SARL Dénomination BELLAMAX

N° SIREN (si société établie en France) 878066729 % de détention 20,00

Adresse : N° 16 Voie RUE DE LOGELBACH

Code postal 75017 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SARL Dénomination DEA MAX ROMANS

N° SIREN (si société établie en France) 878668201 % de détention 30,00

Adresse : N° 4 Voie RUE EMILE SOUVESTRE

Code postal 95160 Commune MONTMORENCY Pays FRANCE

Forme juridique SARL Dénomination DEA MAX ROPPENHEIM

N° SIREN (si société établie en France) 888599859 % de détention 30,00

Adresse : N° 4 Voie RUE EMILE SOUVESTRE

Code postal 95160 Commune MONTMORENCY Pays FRANCE

Forme juridique SARL Dénomination LDR LYON

N° SIREN (si société établie en France) 903254852 % de détention

Adresse : N° Voie BOULEVARD COMMANDANT CHARCOT

Code postal 92200 Commune NEUILLY SUR SEINE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

2EL CONSEIL
SASU au capital de 1 000,00 €
Siège social : 43 Boulevard du Commandant Charcot, 92200 Neuilly-sur-
Seine, France
852739085 R.C.S. NANTERRE
(la " Société ")

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

Le 20/09/2024, **elie lederer**, agissant en qualité d'associé de la société **2EL CONSEIL**, société au capital de 1 000,00 €, dont le siège social est situé 43 Boulevard du Commandant Charcot, 92200 Neuilly-sur-Seine, France, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 852739085 (ci-après la " Société "),

A pris les décisions suivantes :

Première décision

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022)

L'associé unique, connaissance prise des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022, du rapport de gestion du Président, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31/12/2022, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport, et desquelles il résulte pour ledit exercice un résultat déficitaire de -1 021,00 €.

En conséquence, il donne aux dirigeants quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que la Société n'a pas enregistré de dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code.

Deuxième décision

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2022)

L'associé unique constate **une perte de -1 021,00 €** qu'il décide de reporter intégralement à l'exercice suivant. En conséquence de l'affectation décidée ci-

avant, l'associé unique constate que les capitaux propres de la Société s'élèvent à -327,00 €, répartis comme suit :

Capital social	1 000,00 €
Prime d'émission	0,00 €
Réserve légale	0,00 €
Réserve statutaire	0,00 €
Autres réserves	0,00 €
Subvention d'investissement	0,00 €
Report à nouveau	-1 327,00 €
Total	-327,00 €

En outre, pour les besoins des dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous mentionnons qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois exercices précédents.

Troisième décision

(Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce et mentionnées dans le rapport spécial du Président)

L'associé unique prend acte du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce et prend acte de l'absence de conventions mentionnées dans ledit rapport.

Quatrième décision

(Pouvoirs en vue des formalités)

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée générale pour accomplir toutes formalités de publicités et de dépôt, et généralement faire le nécessaire aux fins de ce qui précède.

Cinquième décision

(Continuation de l'activité malgré des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social)

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et après avoir constaté que les capitaux propres aux termes des comptes clos le 31/12/2022 approuvés ce jour sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du code de commerce, l'associé unique décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

elie lederer
Associé

Elie lederer